

(/1987 :

- (/la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/la Loi n° 20784 du 12.11.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 11734 du 23.10.1984 portant modification de certain-
es dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/la Loi n° 18722 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
- (/le décret n° 20074 du 21.8.1960, fixant le règlement
sur la discipline fonctionnaire ;
- (/le décret n° 50750 du 3.3.1960, fixant le statut commun
des cadres et la catégorie A des services techniques ;
- (/le décret n° 62430/TF du 9.5.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/le décret n° 62495/TF du 5.7.1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
- (/le décret n° 62497/TF du 5.7.1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 1562 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/le décret n° 62498/TF du 5.7.1962, relatif à la nomie-
nation et à la réintégration des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/le décret n° 6361/TF-BL du 26.3.1963, fixant les con-
ditions dans lesquelles sont exécutés des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
- (/le décret n° 67430/TF-BL du 24.2.1967, réglementant
la prise d'acte au point de vue de la soldo des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
cadres et promotions ;
- (/le décret n° 74470 du 31.12.1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62496/TF du 5.7.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/le décret n° 64458 du 3.3.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
- (/le décret n° 87481 du 20.08.1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
- (/le décret n° 87482 du 20.08.1987, portant organis-
ation des instances des Membres du Gouvernement ;
- (/le décret n° 85260 du 5.3.1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/l'arrêté n° 55574/TF-JUR du 13.6.1981, portant créa-
tion du diplôme d'Ingénieur au Développement Rural en cycle long
de l'Institut de Développement Rural ;
- (/le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

- D. G. P. C. E. :

.../...

K

ARTICLE 1er : - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/3/1960 et de l'arrêté n° 5587/III/JIG du 13/01/1961 susvisés, Monsieur BIBI Libert Libère, né le 19 octobre 1936 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie 1 hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710.

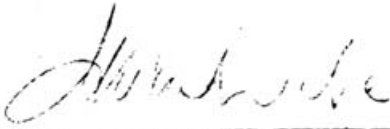
ARTICLE 2 : - L'intégration est soumise à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3 : - Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la ^{date} effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOIFC et communiqué par lettre au Directeur Général.

BRAZZAVILLE, le 5 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,



- Commandant Dieudonné KIMBEMBE. -

Ingénieur Edouard POUNGUI. -

APPLICATIONS :

JOIFC.....	1
DGTF/DGPEL.....	3
DGPEL/BST.....	2
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.D.R.....	2
S.G.D.R.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2

